

RAPPORT D'ACTIVITÉ PCPE « HORIZONS »



Réseau de Services pour une Vie Autonome



SOMMAIRE

- I. Equipe RSVA et ressources en professionnels du dispositif
- II. Restitution l'activité de l'exercice 2023 et trajectoire du PCPE
- III. Situation au 1^{er} janvier 2024 et actualisation des conventions avec les professionnels libéraux
- IV. Point sur les notifications MDPH
- V. Partenariats et relations avec les acteurs du territoire
- VI. Résultats des enquêtes de satisfaction 2023
- VII. Actions et perspectives pour 2024

EQUIPE RSVA ET RESSOURCES EN PROFESSIONNELS CONVENTIONNÉS AVEC LE DISPOSITIF



PCPE HORIZONS : PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE



Anabelle TISSIER

Directrice Adjointe
RSVA
Psychologue

0,2
ETP



Elisabeth MAY

Référente de situation
Infirmière

0,8
ETP



Charles REYNIER

Assistant de
coordination

IETP



Hélène LEFEBVRE

Coordinatrice du PCPE
Référente de situation
Assistante sociale

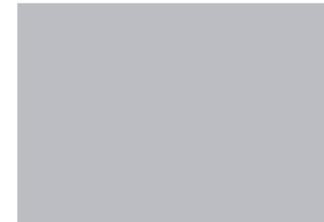
IETP



Mélanie GESHORS

Référente de situation
Psychologue

0,6
ETP



Pamela LE MAGNEN

Directrice

0,1
ETP



Stéphanie EGRET

Référente de situation
Psychologue

0,8
ETP



Mélanie BELLEC

Référente de situation
Educatrice spécialisée

0,6
ETP



Evolution du poste de responsable du Pôle Parcours
=> Directrice Adjointe (réduction progressive du
temps d'AT augmentation du temps MG, MB, CR)

Participe au PCPE : J . Refuveille, Directrice adjointe,
Clarisse C assistante de direction, Zénaïde L chargée
de communication ..)



LES PROFESSIONNELS CONVENTIONNES AVEC LE PCPE

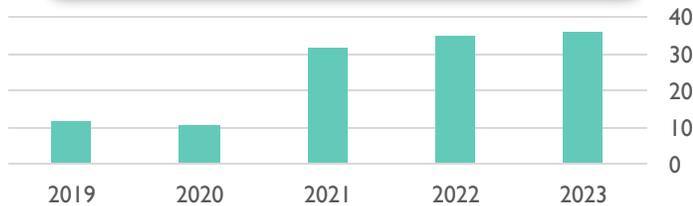
- Educateurs spécialisés/ intervenants socio éducatifs
 - Psychologues
 - Ergothérapeutes
 - Psychomotriciens
 - Autres prises en charge (Equithérapie, enseignant spécialisé ...)
-
- ❑ 126 conventionnements au 01/01/2024 dont 83 libéraux « actifs » sur le territoire en 2023
 - ❑ 5 professionnels mis à disposition en 2023 et conventionnement avec une structure de sport adapté
 - ❑ 36 nouveaux professionnels conventionnés avec le PCPE en 2023
 - ❑ Une majorité d'intervenants (48%) conventionnés domiciliés dans le Calvados (contre 53% en 2022 et 57% en 2021)



=> Un maillage qui se développe mais quelques territoires encore non couverts

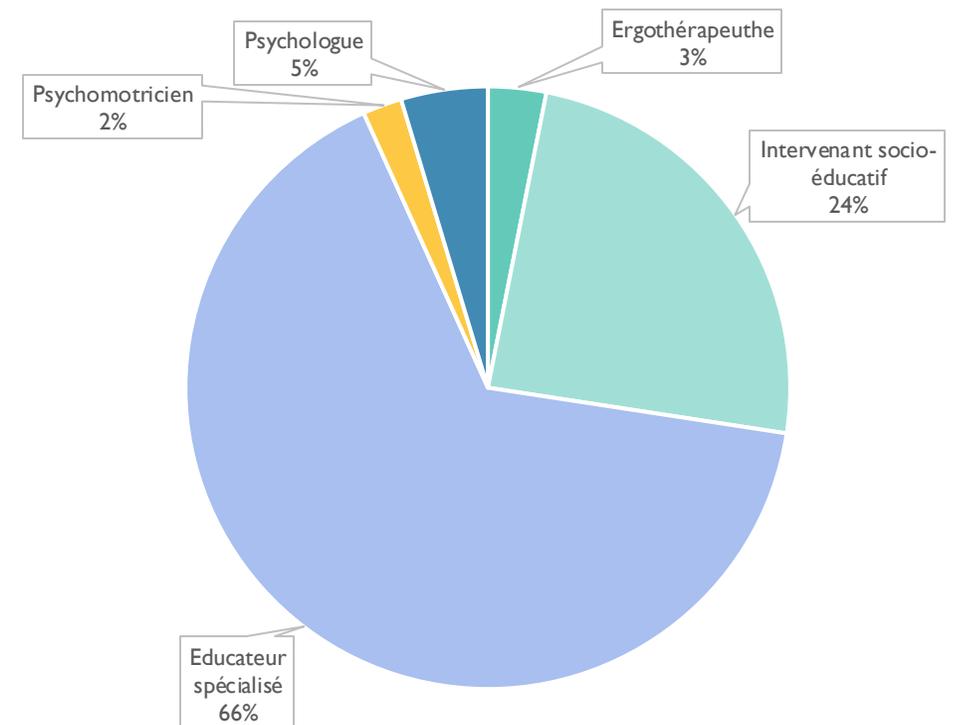
TYPOLOGIE ET INTERVENTIONS DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Nombre de nouvelles conventions de partenariat signées par année d'activité du PCPE "Horizons"



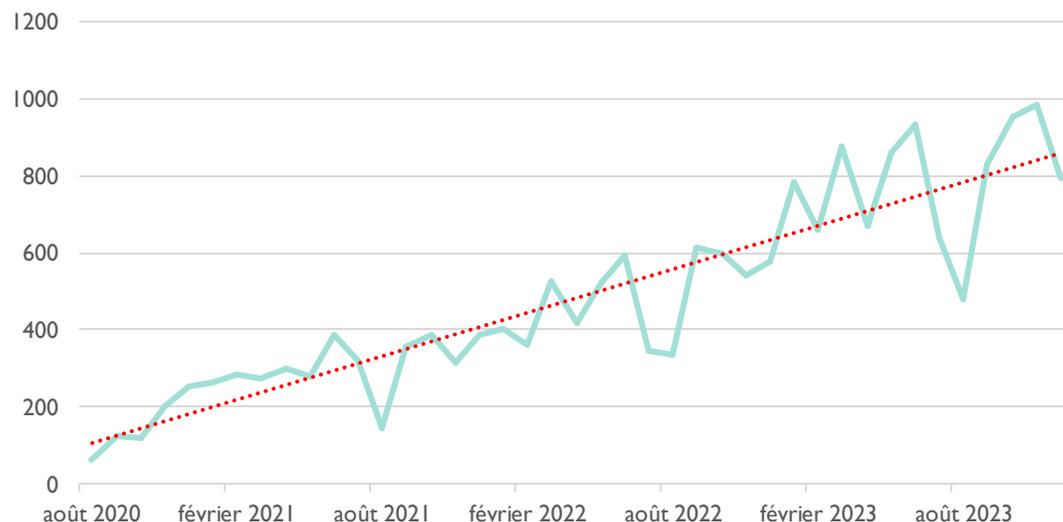
- ❑ Pluralité de professions conventionnées avec le PCPE avec une dominante d'éducateurs et d'intervenants socio-éducatifs
- ❑ En 2023, la majorité des interventions ont concerné des éducateurs spécialisés et des intervenants sociaux éducatifs (83% des temps d'interventions en diminution contre 87% en 2022).
- ❑ Depuis début 2022, plusieurs AMP ont signés une convention avec le PCPE et leur temps d'intervention a dépassé les 7% sur l'année 2023 (catégorie des intervenants socio-éducatif)

Répartition des conventions signées au 1^{er} janvier 2024



Les accompagnements par les professionnels libéraux

Evolution du nombre mensuel d'heures d'accompagnement – Août 2020 à décembre 2023



- ❑ 9463 heures d'intervention en 2023 pour 5778 séances,
- ❑ Une progression moyenne constante du nombre d'heures de séance mensuelles,
- ❑ +60% d'augmentation en volume par rapport à 2022,
- ❑ 1 heure et 37 minutes d'intervention en moyenne par séance (légère diminution par rapport à 2022),
- ❑ 79 heures d'intervention annuelle moyenne par situation soit environ 6,5h par mois (+ 0.25 heures par rapport à 2022)
- ❑ Une moyenne de 9,50 heures d'intervention mensuelle par professionnel (stable par rapport à 2021 et 2022)
- ❑ 69 interventions moyennes annuelles par professionnel
- ❑ 269 contrats de prestation signés avec des professionnels libéraux au 31/12/2023 (depuis le début du PCPE).
- ❑ 24,5% des frais de l'exercice en cours concernent des frais de déplacements soit plus de 214 000 km parcourus (contre 27% en 2022),

SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2024 ET ACTUALISATION DES CONVENTIONS AVEC LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX



ACTUALISATION DES CONVENTIONS AVEC LES PROFESSIONNELS

- Envoi à tous les professionnels libéraux d'un avenant avec modification en vigueur pour les séances au 1^{er} janvier 2024
- Modification de la convention initiale de partenariat
- Passage d'une indemnisation sur le barème URSAFF à un forfait de déplacement :
 - Simplification du traitement
 - Encadrement des déplacements au sein d'une même séance
 - Plafonnement des frais des déplacement
- Intégration au barème de nouvelles professions : Aide-Médico Psychologique, Moniteurs Educateur, accompagnant éducatif et social, Educateur de jeunes enfants
- Barème relevé pour les plus basses rémunération pour dynamiser l'attractivité du dispositif
- Définition et encadrement de forfaits bilan simple et complexe

LES BÉNÉFICIAIRES DU PCPE



Réseau de Services pour une Vie Autonome

FILE ACTIVE DU PCPE



123 situations actives

51 admissions en 2023 (51 admissions en 2022)
17 sorties en 2023 (6 sorties en 2022)

Calvados
58 situations

Orne
32 situations

Manche
33 situations

5 situations
Passées en commission
d'admission dont
l'accompagnement à
mettre en place

53 situations
En cours
d'accompagnement

4 situations
Passées en commission
accompagnement à
mettre en place

28 situations
En cours
d'accompagnement

3 situations
Passées en commission
d'admission dont
l'accompagnement est
à mettre en place

30 situations
En cours
d'accompagnement
PCPE

⇒ 9 nouvelles situations à évaluer (3 dans le Calvados et 6 dans la Manche)

LES SORTIES DU PCPE

17 sorties du PCPE en 2023 :

- 8 entrées en IME
 - 2 entrées en SESSAD
 - 2 fin de notification MDPH non renouvelée (famille orientée vers d'autres dispositifs)
 - 2 déménagement de la famille hors du secteur d'intervention du PCPE (l'un dont nous avons été informé et l'autre présumé)
 - 1 étayage répit + IME
 - 1 entrée en établissement en Belgique
 - 1 décès
-
- ❑ Les sorties du PCPE ont été plus importantes que l'année précédente
 - ❑ les personnes accompagnées sont majoritairement en attente de prise en charge médico-social dont les listes d'attentes peuvent être de plusieurs années.
 - ❑ Les relais vers des plans d'aide PCH ou AEEH restent difficiles à mettre en œuvre (plan d'aide conséquent cumulé au PCPE ou dont le plafonnement ne permet pas de financer l'ensemble des prises en charge misent en place par le PCPE).

ORIGINE ET EVALUATION DES DEMANDES DE PCPE

❑ 121 demandes du PCPE en 2023 dont 55 avec notifications

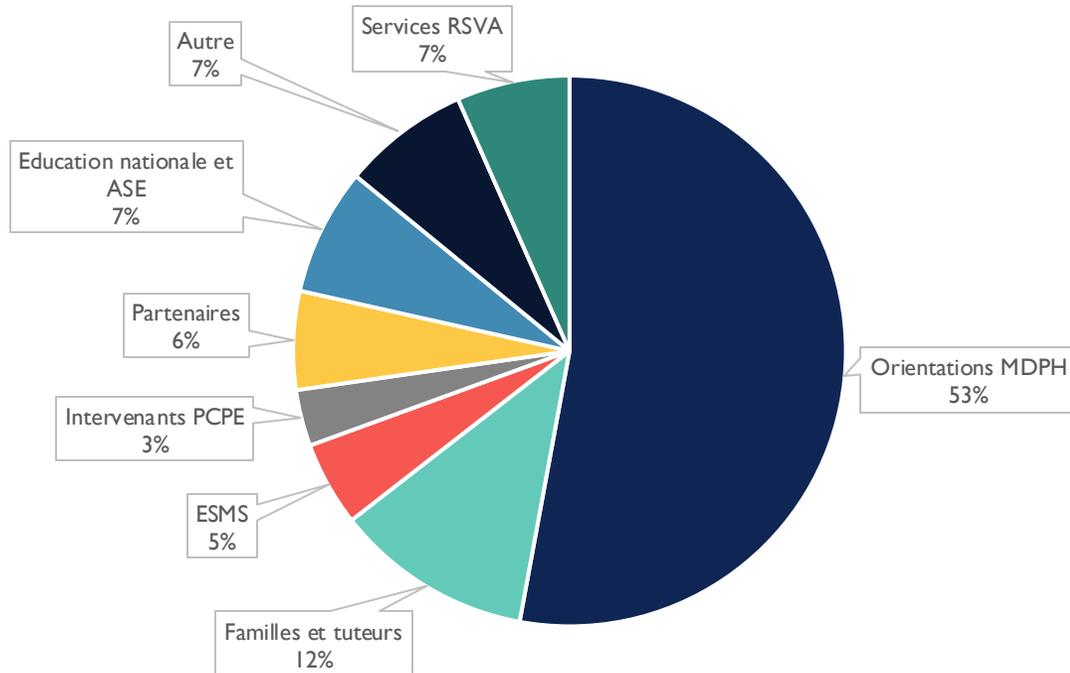
❑ 51 évaluations des besoins ont été réalisées par l'équipe clinique en 2023 (dont 2 en binôme) :

- 24 dans le calvados
- 13 dans la Manche
- 14 dans l'Orne

❑ Réalisation d'évaluations commune avec la plateforme de répit permettant la mise en place d'accompagnement plus rapide sur les deux dispositifs

❑ Création d'outils et amélioration de l'existant pour favoriser une fluidité du cheminement de l'aidé dans sa prise en charge

Origine des demandes de PCPE en 2023



RESTITUTION L'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2023 ET TRAJECTOIRE DU PCPE



L'ACCOMPAGNEMENT EN CHIFFRES DES REFERENTES PCPE

➤ Participation aux ESS : 36

➤ Rencontres avec les familles (en dehors des temps d'évaluation ou de synthèse) : 70

Ces temps peuvent être nécessaires pour faire un point sur le projet d'orientation de la personne ou sur le projet d'accompagnement PCPE

➤ Synthèses : 28

➤ Rencontre / temps d'échange avec les partenaires : 222

Pour travailler les projets de sorties ou coordonner nos interventions quand le PCPE intervient en parallèle d'autres partenaires (intervenants pivots, CMP, ESMS)

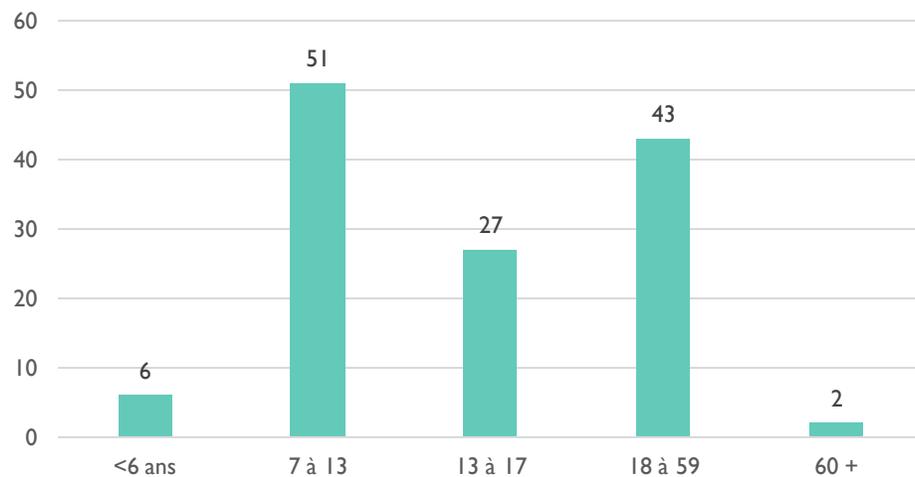
➤ Temps de présentation des professionnels libéraux : 43

➤ Temps d'échange avec les libéraux : 164

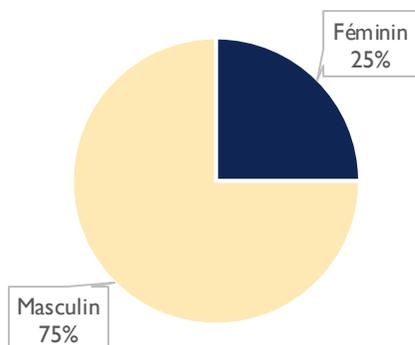
Les professionnels libéraux sont en demande d'un étayage plus ou moins important pour faire du lien concernant les situations accompagnées et pour travailler les projets de sortie.

LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES PAR LE PCPE

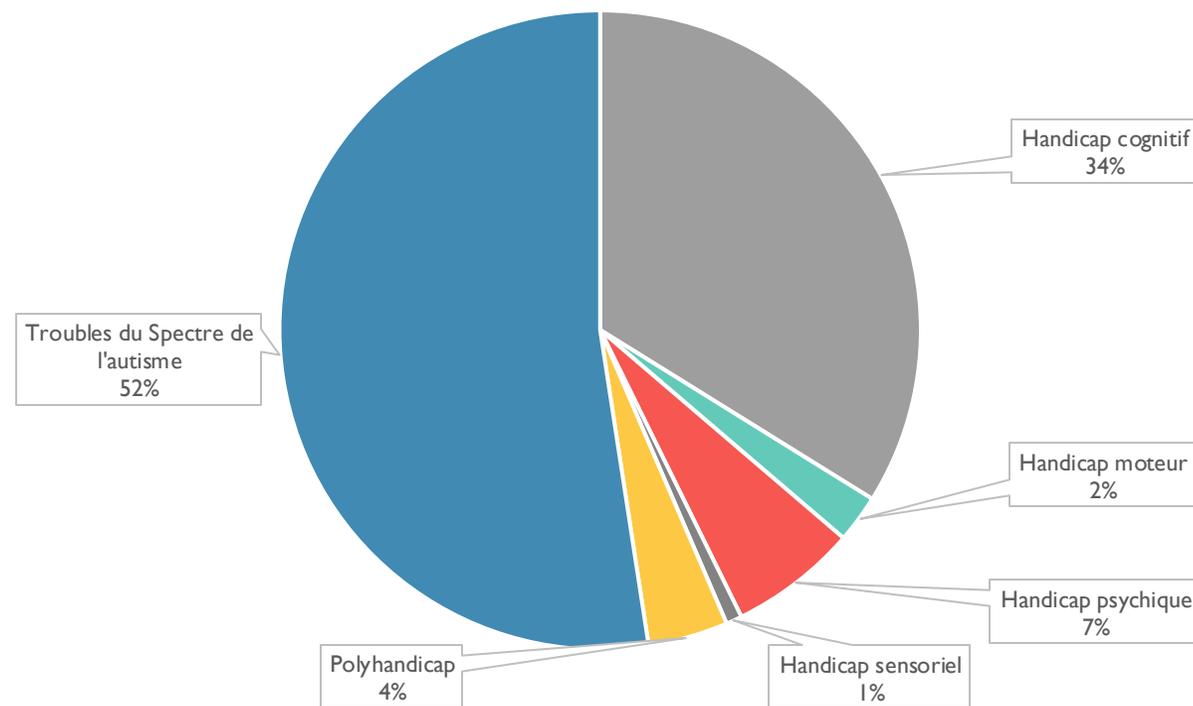
Répartition par âge des aidés du PCPE



Répartition par sexe



Répartition des aidés par type de handicap



NIVEAU DE SITUATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

123 Situations actives
en 2023

Niveau 1
56

Rupture de parcours

Niveau 2
18

Scolarisation inférieur à un mi temps
Pas d'ESMS
Ou prise en charge sanitaire

Niveau 3
29

Scolarisation supérieur à un mi temps
Pas d'ESMS

Niveau 4
20

Renfort ESMS

LES CONVENTIONNEMENTS AVEC LE PCPE ET LA VIE DE LA CONVENTION

- ❑ Sur 190 professionnels libéraux repérés sur le territoire 126 ont pu être contactés et/ ou rencontrés.
- ❑ 66 professionnels identifiés restent à contacter :
 - La priorité est mise sur les contacts avec les éducateurs spécialisés et les intervenants socio éducatifs, car ils représentent la majorité des demandes d'intervention du PCPE.
 - Certains professionnels ne retournent pas les documents nécessaires à la mise en place de la convention avec le PCPE, ou ne donne pas suite à leur projet d'installation en libéral.

Analyse des Pratiques Professionnelles

Temps en soirée de 17h00 à 19h00, une fois par trimestre animé par un psychologue extérieur au RSVA proposé aux professionnels ayant des accompagnements PCPE en cours

3 séances réalisées en 2023

Le PCPE relais d'information et d'échange

Envoi aux professionnels conventionnés des informations de formation, colloques, conférences sur les territoires de Basse Normandie

Le PCPE source de formation

Intégration des professionnels aux formations proposées par la Plateforme de Répit « Parenthèse » ou dispensées par le RSVA

LIENS DU PCPE AVEC LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

- Réunion d'information pour les nouveaux libéraux organisée en décembre 2023 :
 - Présentation de l'équipe du PCPE et du RSVA
 - Temps d'échange
- Temps de rencontre entre les professionnels libéraux et l'équipe du PCPE réalisée en avril 2023 pour :
 - Présenter le rapport annuel et les perspectives d'évolution du service
 - Recueillir leur retour d'expérience partenariale avec le PCPE
 - Réfléchir sur des axes d'amélioration de notre partenariat
 - Mieux appréhender les spécificités de leur pratique libérale



LES PARTENARIATS DU PCPE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE



LE PARTENARIAT AVEC LES MDPH/MDA



Convention de partenariat signée avec les 3 MDPH / MDA



- **Rencontres tous les 3 mois pour :**
 - Mieux repérer les situations nécessitant l'intervention du PCPE
 - Travailler le projet à moyen et long terme,
 - Travailler la sortie du PCPE
 - Faire le point sur les situations sur lesquelles les projets n'aboutissent pas

- Liens réguliers pour les situations urgentes ou critiques

- 
- **Sur 100 les situations facturées (« actives ») sur janvier/février 2024** (120 sur l'ensemble de 2023), nous avons :
 - 7 situations sans notification,
 - 25 situations qui expirent dans les 6 mois
 - 18 situations dont les notifications ont expiré (en cours de renouvellement).

LE PARTENARIAT AVEC LES MDPH/MDA : PARTICIPATION AUX GOS/ GTP

Nombres de participation au GOS / GTP : 34

- 16 n'ont pas relevé du PCPE
- 11 étaient déjà accompagnées par le PCPE
- 3 situations ont ensuite relevé du PCPE
- 4 non renseignés

Le PCPE est régulièrement invité pour participer à la réflexion autour de situations complexes.

- En comparaison : 30 GOS en 2022

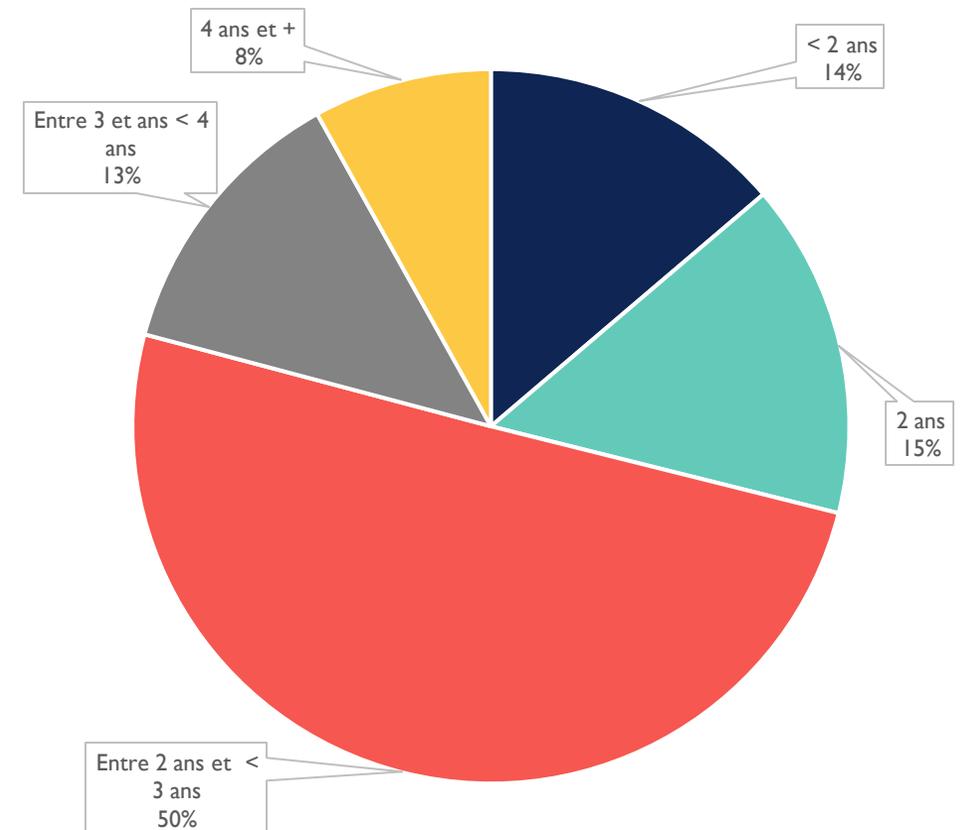
NOTIFICATIONS



QUANTIFICATION ET DURÉE DES NOTIFICATIONS PCPE

- ❑ 212 notifications en cours de validité à fin 2023
- ❑ En comparaison : 135 à fin 2022
- ❑ Dont 23 « admissions impossibles » enregistrées : déménagement de la famille, entrée en ESMS avant mise en place du PCPE ou situations non adaptées au dispositif
- ❑ Nous observons une forte augmentation du nombre de notification de PCPE
- ❑ 5 situations (sur la file active de 123) sont accompagnées sans notifications des MDPH / MDA (mais après accord des MDPH/ MDA)

Durée en années des notifications en cours



2. LE PARTENARIAT AVEC LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX

- > Différentes rencontres ont eu lieu en 2023 avec les établissements et services médico-sociaux du territoire pour développer :
 - La mise en place de temps d'évaluation et/ou d'immersion des personnes accompagnées (notamment au sein d'un collectif)
 - La mise à disposition de professionnels
 - La mise à disposition de locaux
 - La mutualisation de formations



- > Plus d'une **vingtaine de rencontres réalisées** en 2023
- > **6 conventions** signées en 2023 avec des EMS (pour la mise en place de temps d'immersion, la mise en place de temps de stage) : DAME de Falaise, Foyer de Vie ANAIS de Perrou, Foyer de Vie le Montmirel, Foyer de vie de l'Association « vivre en famille », IME de Pont L'évêque de l'APAEI, l'IME Marie Crué, FOA de Beaumont avec l'Association AMSH.
- > 6 conventions signées avec des écoles pour des interventions en milieu scolaire
- > Soit 26 conventions signées au total depuis la mise en place du PCPE.

→ **Besoin de poursuivre les partenariats pour développer les immersions au sein des établissements et les mises à disposition de professionnels: une évolution lente liée à un contexte difficile pour les ESMS.**

RETOUR DES QUESTIONNAIRES DE SATISFACTION



RESULTATS ENQUETE DE SATISFACTION 2023

- Très bons taux de retours pour les aidants et les professionnels libéraux : 17 % et 41% des envois (2 fois plus qu'en 2022)
- 3 catégories : Aidés, aidants et professionnels libéraux
- Questionnaire identique d'une année sur l'autre pour mesurer l'évolution
- 87,5 % d'aidant satisfait ou très satisfait de l'accueil des équipes du PCPE
- Des séances mise en place qui correspondent bien aux besoins des aidés et des professionnels jugés bien adaptés (93,8 % de satisfaction pour les deux)
- Toutes les catégories de professionnels ont répondu au questionnaires
- 78,2% des professionnels satisfaits ou très satisfaits de l'accompagnement par le PCPE ou de la présentation des situations par les référentes
- Des besoins relevés par les professionnels dans le renforcement des échanges, la fluidification de la circulation des outils ou encore leur simplification

AUTRES ACTIONS D'INTERVENTION



ACTION MENÉES EN PARALLÈLE PAR L'ÉQUIPE DU PCPE

- Webinaire aides financières pour les séjours adaptés
- Journée des aidants de l'Orne : conférence sur les droits avec la MDA
- Journée nationale des PCPE
- Groupes de travail Intim'agir
- Groupe de travail avec des partenaires : CAF/CD, VIASSP, Réunion MDPH/EN/ARS Manche et Calvados, CDSEI Orne
- Intervention sur les formations répit

PERSPECTIVES 2024



Réseau de Services pour une Vie Autonome

UNE NOUVELLE ORGANISATION À METTRE EN PLACE

→ **Echange avec l'ARS fin décembre suite à la forte montée en charge et sur des financements qui ne pourront pas suivre.**

- Besoin de réduire la montée en charge
- Mise en place d'une liste d'attente (déjà 18 situations en liste d'attente)
- Besoin de travailler les sorties et revoir les temps de notifications → travail sur un tableau d'état des lieux et des perspectives d'accompagnement : Urgence sur les situations qui arrivent en fin de notification.
- Mises en place de CNR pour les situations les plus urgentes vu lors des G.O.S ou lors des staffs territoriaux de la C360.
- Travailler les sorties du PCPE via les plans d'aides en lien avec les MDPH/MDA.
- Sollicitation de GOS pour les situations les plus complexes en lien avec les MDPH/MDA.
- **Renouvellement du PCPE limité à un an.**

PERSPECTIVES 2024

- Travail sur les **sorties** et sur les temps d'accompagnement,
- Poursuite des liens avec les partenaires, notamment l'Éducation Nationale, les MDPH/MDA et les ESMS,
- Temps d'échanges avec les intervenants pivots et la Communauté 360,
- Organisation du suivi de la **liste d'attente**,
- Actualisation des outils.



PERSPECTIVES 2024

- RÉPONSE À L'AMI 50 000 SOLUTIONS

